

# Appel à projets 'Solidarités alimentaires, un pas vers l'inclusion'

## Soutenir les acteurs de l'aide alimentaire pour améliorer l'inclusion sociale de personnes en situation précaire

### Quels sont les critères de sélection ?

Votre demande d'aide est **recevable** si :

- Le formulaire de candidature
  - o est rédigé en français ou en néerlandais
  - o est entièrement complété
  - o a été introduit dans les délais
- Le porteur / responsable du projet
  - o a plus de 18 ans
  - o développe le projet en Belgique et y est aussi établi
- Le projet
  - o est un projet non commercial d'intérêt général

Un jury indépendant fera une sélection parmi les dossiers recevables en se basant sur les **critères suivants** :

Dans quelle mesure :

1. **Finalité du projet** : Le projet doit avoir une de ces trois finalités (ou une combinaison des trois) :
  - a. contribuer au rôle social des services d'aide alimentaire pour renforcer les personnes et leur offrir des perspectives à long terme
  - b. améliorer la qualité et/ou l'efficacité de la distribution d'aide alimentaire
  - c. recruter de nouveaux bénévoles et/ou à leur fournir des formations
2. **Implication des usagers** : L'organisation tient compte des besoins spécifiques des usagers et implique directement ceux-ci autant que possible dans la gestion du service et sa prise de décision
3. **Qualité du projet et impact dans la durée** : Le projet cherche à avoir un maximum d'impact au-delà de la durée du soutien
4. **Budget** : L'ambition du projet est en adéquation avec le budget demandé et les solutions proposées

### À quelles conditions un projet doit-il satisfaire ?

- Les partenariats avec diverses organisations et administrations locales et CPAS sont encouragés. Dans le cas d'un partenariat, le dossier est introduit par un seul des partenaires.

- Les projets doivent pouvoir débiter dans les trois mois qui suivent la sélection faite par la Fondation Roi Baudouin. Ils ont une durée minimale d'un an et ont un potentiel d'ancrage local à plus long terme.
- Les projets respectent les règles de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).

### **Quel est le calendrier ?**

- Date limite d'introduction des dossiers de candidature : 12 septembre 2022 avant minuit.
- Annonce de la sélection : fin novembre 2022.
- Lancement des projets : entre décembre 2022 et février 2023.
- Durée du projet : une année.

### **Coordonnées de contact**

Vous trouverez plus d'informations ainsi que le dossier de candidature en ligne sur notre site internet [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be). Vous pouvez aussi poser vos questions par téléphone (02 500 45 55).

Pour des questions plus spécifiques, vous pouvez prendre contact avec Quentin Martens, par téléphone 02 549 02 21 ou par e-mail [martens.q@kbs-frb.be](mailto:martens.q@kbs-frb.be).